

3.2 Document graphique du règlement

éch. : 1/5000e

Modification n°3

PLU approuvé le : 05/02/2008
Modification n°1 approuvée le : 15/12/2009
Modification n°2 approuvée le : 12/12/2013
Modification n°3 approuvée le : 09/11/2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12/09/2023 approuvant la modification n°3 du PLU

Le maire, NELIAS Agnès



Toutes les constructions en zone U et AU sont soumises au droit de Prémption Urbain (DPU).
Le permis de démolir est institué dans toute la commune.
Les clôtures sont soumises à déclaration préalable.

Légende :

Zone urbaine :

- Ua : zone urbaine mixte et centrale du village
- Uc : zone urbaine à dominante habitat
- Ud : zone urbaine d'habitat de faible densité
- Ue : zone urbaine dédiée à l'activité artisanale
- Uf : zone urbaine d'équipements, de services publics ou d'intérêt collectif
- Ui : zone urbaine dédiée à des équipements de loisirs

Zone à urbaniser :

- AU : zone à urbaniser à moyen et long terme
- Ala : zone à urbaniser, à moyen ou long terme, à vocation d'équipements, de services publics, d'intérêt collectif ou de loisirs

Zone naturelle et forestière :

- N : zone naturelle et forestière
- Nh : zone naturelle liée à des activités de restauration et d'hébergement
- Nh1 : zone naturelle de hameaux ou petits secteurs bâtis de taille et de capacité d'accueil limitées, constructibles pour l'habitat
- Nh2 : zone naturelle de hameaux ou petits secteurs bâtis de taille et de capacité d'accueil limitées, constructibles pour l'industrie et l'emploi
- Ni : zone naturelle liée à des activités de loisirs
- Np : zone naturelle de protection de captages

Zone agricole :

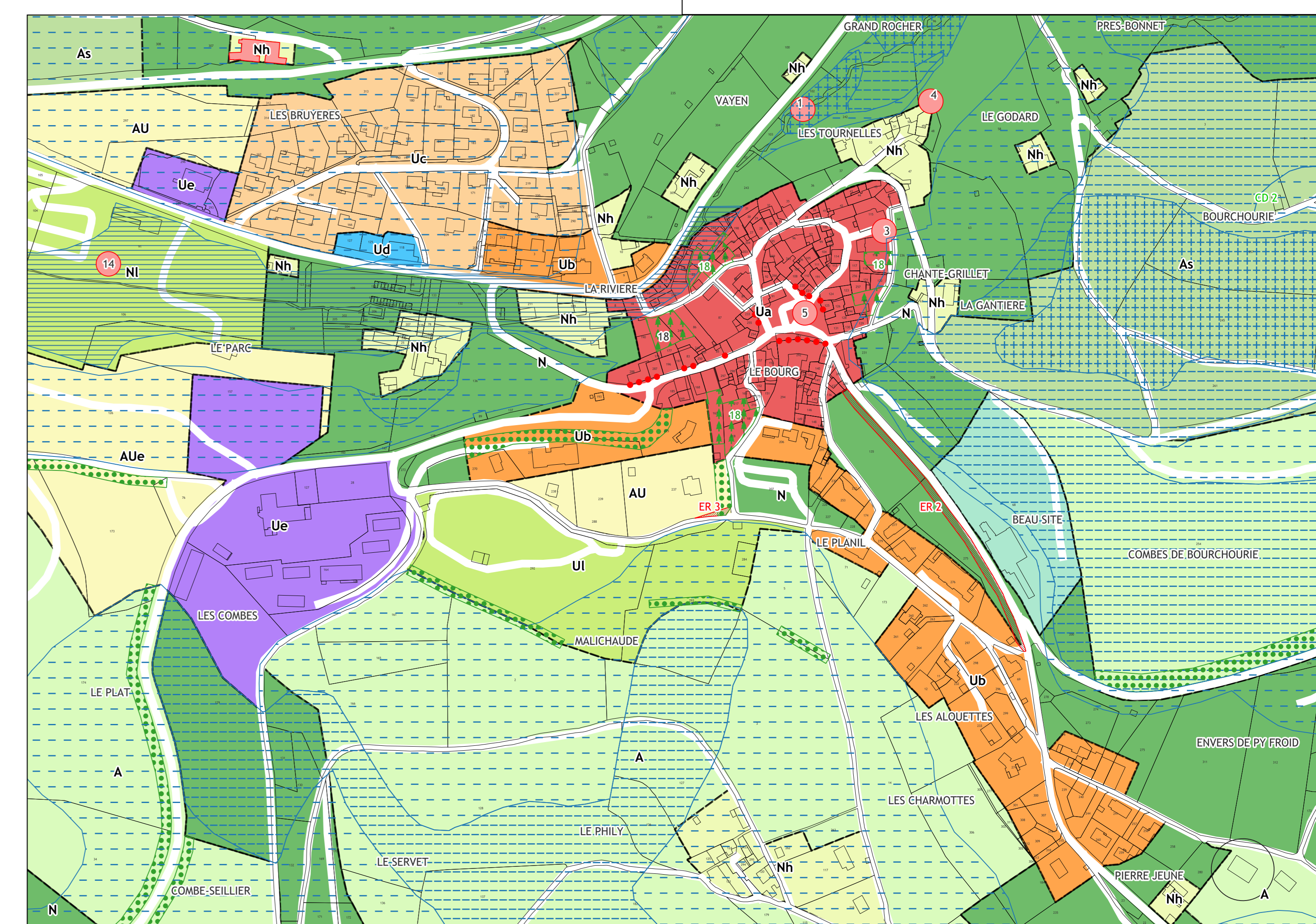

- A : zone agricole
- As : zone agricole stricte
- Ap : zone agricole soumise à un risque de glissement de terrain

Autres indications graphiques :

- Abords des bâtiments agricoles (en 2013, indicatif)
- Siège d'exploitation agricole (en 2013, indicatif)
- Élément bâti ou naturel remarquable
- Site dont le changement de destination est autorisé
- Emplacement réservé
- Haies et bosquets remarquables
- Haies remarquables
- Res de chasse commercial à conserver

Aléas :

- Aléa faible de glissement de terrain
- Aléa moyen de glissement de terrain
- Aléa fort de glissement de terrain
- Terrain à forte tendance marécageuse
- Rupture accidentelle de digue



Zoom sur le centre-bourg
éch. : 1/2500e

